

MODIFICATION D'ENSEIGNE

Le dossier de formalités est constitué :

De l'imprimé M2 : en deux exemplaires complétés et signés en original par le représentant légal ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Formalité effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

Coût de la Formalité

Frais Greffe : 65.04 euros

par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
par carte bancaire (Pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Frais CFE : 70,00 euros

par chèque libellé à l'ordre de CFE –CCI LYON METROPOLE
par carte bancaire (Pour le CFE de la délégation de Lyon uniquement)
ou par espèces (merci de prévoir l'appoint)

Informations :

- L'enseigne est un signe (panneau lumineux sur la devanture d'un magasin par exemple) apposé sur un établissement commercial et le distinguant des autres établissements.
A ne pas confondre avec le nom commercial qui est le nom sous lequel l'entreprise exerce son activité et qui la distingue de ses concurrents.

Attention : Préalablement à l'installation d'une enseigne, contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.

Pour tous renseignements concernant la vérification de l'existence ou le dépôt d'un nom commercial, contacter

l'INPI : Institut National de la Propriété Industrielle

8 rue Paul Montrochet – Bât EOLIS

69002 LYON

TEL : 0820 213 213 puis choix 4 (0,10 euros TTC/mn)